



Communiqué de presse

Bâle, le 7 septembre 2010

Halte aux pertes de surfaces cultivées – Préserver nos bases vitales

Le Conseil des États va probablement se pencher sur la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire pendant sa session d'automne. Bio Suisse exige, pour enfin stopper les pertes de surfaces cultivées, qu'il accepte le projet présenté par la commission du Conseil des États sans rien en soustraire.

La Suisse perd chaque année quelque 50 km² de précieux terrains agricoles. Les familles paysannes se voient donc privées petit à petit de leur base existentielle, et la sécurité d'approvisionnement de la population Suisse diminue à vue d'œil. Bio Suisse exige qu'on mette fin à ce processus.

Bio Suisse soutient donc l'Initiative pour le paysage «De l'espace pour l'homme et la nature» ainsi que la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire dont le Conseil des États débattera probablement le 27 septembre 2010.

Cette révision partielle est en fait un contre-projet indirect à l'Initiative pour le paysage. De même que la révision partielle proposée par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États, elle veut séparer strictement les zones constructibles des zones non constructibles, réduire la tailles des zones constructibles surdimensionnées et générer les moyens financiers nécessaires par la généralisation du prélèvement des plus-values découlant des nouveaux classements en zone à bâtir. Ce n'est que si ces éléments centraux restent dans la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire que cette dernière peut être une alternative acceptable à l'Initiative sur le paysage.

Interlocuteur des médias:

Stephan Jaun, Responsable de l'Information, Bio Suisse

Tél. 079 242 99 11

Courriel: stephan.jaun@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 5'600 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et 750 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Toutes ces entreprises sont régulièrement contrôlées par des organismes indépendants qui vérifient et certifient qu'elles respectent bien le très strict Cahier des charges de Bio Suisse. Le Bourgeon garantit des produits de haute qualité agricole, écologique, nutritive et gustative.